



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017



### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le lundi 2 octobre 2017 immédiatement après la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge, soit à 19 h 35, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents Mme la conseillère, Diane Gargantini et MM. les conseillers, Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Mme Déborah Bélanger.

Le directeur général, M. Hervé Rivet, et le greffier et directeur général adjoint, M. Pierre-Alain Bouchard, sont aussi présents.

Mme Guylaine Giroux, trésorière, ainsi que M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, sont également présents.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 35.

332/02-10-17

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil désirent apporter les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- Report des items suivants à la séance d'ajournement du 4 octobre 2017 :
  - E.7 Mandat pour la réhabilitation du puits numéro 2 dans le secteur L'Annonciation
  - F.10 Échange de terrains entre la Ville de Rivière-Rouge et la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge
  - F.14 Autorisation donnée à Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL) de poursuivre le service offert dans la zone nord (de Mont-Tremblant à Rivière-Rouge) pour l'année 2018
  - F.20 Autorisation de remboursement de frais de cellulaires – Remplacement de la résolution numéro 202/05-06-17
- Modification de l'item F.21 comme suit :
  - F.21 Radiation d'une créance

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié, à savoir :

#### **A OUVERTURE**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017
3. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 19 septembre 2017
4. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 25 septembre 2017



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

### Période de questions du public

#### **B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

1. Approbation d'une entente avec Soleica inc. – Matricule numéro 0134-47-2577
2. Mandat à la MRC d'Antoine-Labelle pour la vérification, la concordance et le soutien géomatique dans le cadre du processus de modification réglementaire des règlements d'urbanisme
3. Autorisation d'empiètement d'une enseigne sur une partie de la rue L'Annonciation Sud – Matricule numéro 9941-72-3716

#### **C AVIS DE MOTION**

#### **D ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

1. Adoption du Règlement numéro 299 décrétant l'exécution de travaux de remplacement des conduites d'aqueduc, d'égouts et autres travaux sur la rue Labelle Sud et sur une partie de la montée Marois et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts
2. Adoption du Règlement numéro 300 décrétant l'exécution de travaux de recherche en eau souterraine en vue de l'alimentation en eau potable et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts
3. Règlements numéro 299 et 300 – Dates de la tenue des registres

#### **E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

1. Appel d'offres numéro 2017-07 – Fourniture services professionnels d'ingénieurs-conseils pour préparation plans & devis, surveillance des travaux & autres services connexes pour travaux d'infrastructures municipales sur la rue Labelle Sud & une partie de la montée Marois – Octroi de contrat
2. Appel d'offres numéro 2017-08 sur invitation – Fourniture de services professionnels d'une firme spécialisée en hydrogéologie pour réaliser des travaux de recherche en eau souterraine – Octroi de contrat
3. Dénéigement du secteur du lac M<sup>c</sup>Caskill à L'Ascension pour la saison 2017-2018
4. Achat d'un traceur neuf pour les pistes de ski de fond – Remplacement de la résolution numéro 320/19-09-17
5. Visites préventives pour le système frigorifique du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 30 septembre 2018 – Octroi de contrat
6. Appropriation du surplus accumulé de la Ville pour la migration du logiciel de gestion des archives « Gestion Virtuelle » de GCI vers la version « Ultima » – Conversion des données et formation des administrateurs
7. Mandat pour la réhabilitation du puits numéro 2 dans le secteur L'Annonciation – **reporté**

#### **F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

1. Approbation de l'entente de principe entre la Ville de Rivière-Rouge et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2867 concernant la convention collective de travail
2. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de septembre 2017
3. Dépôt des états comparatifs de revenus et dépenses au 30 septembre 2017
4. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de certains membres du conseil
5. Mandat à un notaire pour l'acquisition d'une partie de la rue Côté
6. Adoption du budget 2018 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)
7. Lettre d'entente numéro 2012-2016/33 – Prolongation de la période de probation d'une personne salariée syndiquée
8. Appropriation du surplus accumulé de la Ville – Paiement d'une facture au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)
9. Approbation de l'annexe à l'entente intermunicipale visant l'exploitation et le financement de Muni-Spec reconnue comme activité de diffusion et équipement supralocal
10. Échange de terrains entre la Ville de Rivière-Rouge et la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge – **reporté**
11. Entente relative au projet de matières organiques – Approbation de l'addenda numéro 2
12. Entente entre la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR), la Ville de Rivière-Rouge et L'Action Bénévole de la Rouge pour le projet de cueillette personnalisée des boîtes de carton et d'appareils informatiques et électroniques dans des commerces spécifiques de Rivière-Rouge le mercredi et de transport à la RIDR pour leur conditionnement et disposition



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

13. Fermeture, abolition et autorisation de cession d'un tronçon de l'ancienne route 11 situé sur une partie des lots 3 et 4 du rang Ouest de la rivière Rouge, du cadastre officiel du Canton de Marchand – Modification de la résolution numéro 194/02-05-16
14. Autorisation donnée à Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL) de poursuivre le service offert dans la zone nord (de Mont-Tremblant à Rivière-Rouge) pour l'année 2018 – **reporté**
15. Fermeture des bureaux municipaux, des bibliothèques et du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) durant la période des Fêtes
16. Entente de principe avec la Municipalité de La Macaza concernant la gestion de l'Agglomération de Rivière-Rouge
17. Reconnaissance de l'assiette de divers chemins dans le cadre des travaux de la rénovation cadastrale – Secteur Sainte-Véronique – Mandat à un notaire
18. Régularisation des chemins du 5<sup>e</sup>-Rang Nord et Sud dans le cadre des travaux de la rénovation cadastrale – Secteur Sainte-Véronique – Mandat à un notaire
19. Fermeture de sections de chemins désaffectés dans le cadre de la rénovation cadastrale – Secteur Sainte-Véronique
20. Autorisation de remboursement de frais de cellulaires – Remplacement de la résolution numéro 202/05-06-17 – **reporté**
21. Radiation d'une créance

### **G SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **H TRAVAUX PUBLICS**

### **I LOISIRS ET CULTURE**

1. Achat et installation d'un système de sécurité pour le centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR)
2. Mandat pour la réparation de la tour d'eau sur le toit du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR)
3. Autorisation de dépenses pour le reconditionnement du compresseur numéro 1 au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR)
4. Entente avec l'Association de hockey mineur de Mont-Tremblant pour la location de la glace du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR)

### **J DIVERS**

1. Dénonciation des changements annoncés dans le budget fédéral 2017 concernant les allocations non imposables des élus municipaux
2. Demande d'aide financière de l'école des Trois-Sentiers concernant les équipements extérieurs de la cour de l'école du Christ-Roi

### **Période de questions du public**

### **K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

### **ADOPTÉE**

333/02-10-17

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 soit adopté tel que préparé par M. Pierre-Alain Bouchard, greffier.

### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

334/02-10-17

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 19 SEPTEMBRE 2017**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance d'ajournement du 19 septembre 2017 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 19 septembre 2017 soit adopté tel que préparé par M. Pierre-Alain Bouchard, greffier.

**ADOPTÉE**

335/02-10-17

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 25 SEPTEMBRE 2017**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 septembre 2017 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 25 septembre 2017 soit adopté tel que préparé par M. Pierre-Alain Bouchard, greffier.

**ADOPTÉE**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

**NOTE :** *M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, quitte la séance à 19 h 41.*

### **URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

336/02-10-17

### **APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC SOLEICA INC. – MATRICULE NUMÉRO 0134-47-2577**

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'entente entre la Ville et « Soleica inc. » relativement à la régularisation de l'usage de la propriété correspondant au matricule numéro 0134-47-2577 et à la mise aux normes de la capacité de l'installation septique qui s'y trouve.

D'autoriser le directeur général, M. Hervé Rivet, à signer cette entente et tout document pertinent relatif au suivi de ce dossier.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

337/02-10-17

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

### **MANDAT À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR LA VÉRIFICATION, LA CONCORDANCE ET LE SOUTIEN GÉOMATIQUE DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE DES RÉGLEMENTS D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT** que la Ville procèdera à une modification de ses règlements d'urbanisme au début de l'année 2018;

**CONSIDÉRANT** que la MRC d'Antoine-Labelle devra supporter le personnel de la Ville dans le cadre de ce processus d'adoption des règlements d'urbanisme, incluant les avis préliminaires;

**CONSIDÉRANT** l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique pour la période 2016 à 2018, signée en novembre 2015;

**CONSIDÉRANT** que la Ville désire acquérir une banque d'heures lui permettant d'obtenir certains services de la MRC, le tout tel que défini à ladite entente;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge demande à la MRC d'Antoine-Labelle d'obtenir une banque de vingt (20) heures, conformément à l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique, afin d'utiliser les services de la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre du processus de modification de ses règlements d'urbanisme devant débiter à la fin de l'automne 2017.

Que la banque d'heures ainsi obtenue serve pour les services suivants :

- la vérification et la concordance des règlements d'urbanisme rédigés par la Ville;
- la tenue à jour du plan de zonage et des grilles des usages et des normes (au besoin);
- la production d'un avis préliminaire pour chacun des règlements d'urbanisme modifié par la Ville;
- les travaux cartographiques (au besoin);
- le support légal dans le processus (au besoin).

Que tous les travaux de modification des règlements d'urbanisme, autres que ceux faisant partie de la demande à la MRC, soient assumés par le Service d'urbanisme et d'environnement ainsi que par le Service du greffe de la Ville.

Que la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, Mme Carine Lachapelle, soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution et pour utiliser la banque d'heures demandée auprès de la MRC d'Antoine-Labelle.

#### **ADOPTÉE**

338/02-10-17

### **AUTORISATION D'EMPIÈTEMENT D'UNE ENSEIGNE SUR UNE PARTIE DE LA RUE L'ANNONCIATION SUD – MATRICULE NUMÉRO 9941-72-3716**

**CONSIDÉRANT** que le commerce identifié par le matricule numéro 9941-72-3716 a réalisé le remplacement de leur enseigne commerciale afin de se conformer à la réglementation en vigueur;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

**CONSIDÉRANT** qu'un permis leur a été délivré afin de procéder à l'installation d'une enseigne sur poteau;

**CONSIDÉRANT** qu'en raison de la faible superficie de terrain disponible à l'avant de leur commerce, ils n'ont eu d'autre choix que d'empiéter dans l'emprise de la rue L'Annonciation Sud;

**CONSIDÉRANT** qu'en relation avec l'article 8.3 du Règlement numéro 182 relatif au zonage, il est permis, sur la rue L'Annonciation Nord ou Sud et sur le boulevard Fernand-Lafontaine, qu'une enseigne d'identification commerciale puisse empiéter dans l'emprise pour une enseigne en porte-à-faux;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge autorise l'empiètement sur une partie de la rue L'Annonciation Sud pour l'enseigne commerciale identifiée par le matricule numéro 9941-72-3716.

Que Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

### **ADOPTÉE**

### **ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

339/02-10-17

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 299 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET AUTRES TRAVAUX SUR LA RUE LABELLE SUD ET SUR UNE PARTIE DE LA MONTÉE MAROIS ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller, Daniel Forget, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 septembre 2017;

**CONSIDÉRANT** qu'un projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 5 septembre 2017;

**CONSIDÉRANT** que l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement ont été précisés par le greffier, M. Pierre-Alain Bouchard, conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 299 décrétant l'exécution de travaux de remplacement des conduites d'aqueduc, d'égouts et autres travaux sur la rue Labelle Sud et sur une partie de la montée Marois et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts

Que le règlement numéro 299 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

340/02-10-17

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

Le texte intégral du Règlement numéro 299 décrétant l'exécution de travaux de remplacement des conduites d'aqueduc, d'égouts et autres travaux sur la rue Labelle Sud et sur une partie de la montée Marois et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts est reproduit au livre des règlements.

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 300 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE EN VUE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller, Yves Sigouin, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 septembre 2017;

**CONSIDÉRANT** qu'un projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 5 septembre 2017;

**CONSIDÉRANT** que l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement ont été précisés par le greffier, M. Pierre-Alain Bouchard, conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 300 décrétant l'exécution de travaux de recherche en eau souterraine en vue de l'alimentation en eau potable et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts.

Que le règlement numéro 300 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

#### **ADOPTÉE**

**Le texte intégral du Règlement numéro 300 décrétant l'exécution de travaux de recherche en eau souterraine en vue de l'alimentation en eau potable et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts est reproduit au livre des règlements.**

### **RÈGLEMENTS NUMÉRO 299 ET 300 – DATES DE LA TENUE DES REGISTRES**

Conformément à l'article 535 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier fixe la date probable et le lieu de la tenue du registre relatif au règlement numéro 299 au 13 novembre 2017 de 9 h à 19 h à l'hôtel de ville (salle du conseil) et fixe également la date probable et le lieu de la tenue du registre relatif au règlement numéro 300 au 13 novembre 2017 de 9 h à 19 h à l'hôtel de ville (salle du conseil) situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, et en informe les personnes présentes.



No de résolution  
ou annotation

341/02-10-17

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

### CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

#### APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2017-07 – FOURNITURE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS POUR PRÉPARATION PLANS & DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX & AUTRES SERVICES CONNEXES POUR TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES SUR LA RUE LABELLE SUD & UNE PARTIE DE LA MONTÉE MAROIS – OCTROI DE CONTRAT

**CONSIDÉRANT** que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le dossier en titre, soit « Fourniture services professionnels d'ingénieurs-conseils pour préparation plans & devis, surveillance des travaux & autres services connexes pour travaux d'infrastructures municipales sur la rue Labelle Sud & une partie de la montée Marois »;

**CONSIDÉRANT** que le greffier a procédé, le 27 septembre 2017 à 14 h 05, à l'ouverture des six (6) enveloppes générales reçues contenant les soumissions;

**CONSIDÉRANT** que le comité de sélection, tel que nommé par le directeur général, a procédé à l'étude de ces soumissions le 29 septembre 2017, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 2017-07 daté du 5 septembre 2017 et à la loi;

**CONSIDÉRANT** que suite à cette étude, quatre (4) soumissionnaires ont obtenu la note de passage de 70 points et plus requise par la loi, pour lesquels le comité de sélection a procédé à l'ouverture de leurs enveloppes contenant l'« offre de prix » et a appliqué la formule prescrite par la loi;

**CONSIDÉRANT** que la firme ayant reçu le meilleur rang et/ou pointage final après évaluation est la firme « N. Sigouin Infra-conseils inc. », soit un pointage final de 16,23 dont le prix soumis incluant les taxes applicables est de 78 573 92 \$;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge retienne les services de la firme « N. Sigouin Infra-conseils inc. », soit la firme ayant obtenu le meilleur rang et/ou pointage final après évaluation, au coût de 78 573,92 \$ incluant les taxes applicables (68 340 \$ plus les taxes applicables), tel que soumissionné en date du 26 septembre 2017, pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les autres services connexes pour des travaux d'infrastructures municipales, soit pour le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts et la reconstruction de chaussée sur la rue Labelle Sud et sur une partie de la montée Marois, dans le secteur L'Annonciation de la Ville, tel mandat professionnel devant être réalisé conformément aux documents de soumission de la Ville, soit à l'appel d'offres numéro 2017-07 daté du 5 septembre 2017.

Que ledit mandat professionnel octroyé soit conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt éventuel de la Ville par les personnes habiles à voter de la Ville et par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Que ledit mandat professionnel octroyé soit également partiel jusqu'à ladite approbation du règlement d'emprunt éventuel de la Ville, et ce, conformément à l'article 544.1 de la *Loi sur les cités et villes*, soit pour un montant maximal



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

de 55 664,27 \$ plus les taxes applicables (montant total de 64 000 \$ avec les taxes applicables) (montant net de 58 447,48 \$) représentant cinq pour cent (5 %) du montant de la dépense totale prévu au règlement d'emprunt et comprenant sans s'y limiter les étapes suivantes incluant les honoraires professionnels dont les services auront été retenus par l'adjudicataire pour l'ensemble de ses services :

- Collecte de données, études préparatoires et relevés;
- Services d'un arpenteur-géomètre ou d'une firme d'arpenteurs-géomètres;
- Étude géotechnique;
- Contrôle qualitatif au chantier (laboratoire);
- Rapport de conception, plans et devis préliminaires et estimation de coûts;
- Plans et devis définitifs d'ingénierie;
- Gestion de l'appel d'offres pour la réalisation des travaux.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, ou selon le cas, le directeur général de la Ville, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce contrat et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

### ADOPTÉE

342/02-10-17

#### **APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2017-08 SUR INVITATION – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'UNE FIRME SPÉCIALISÉE EN HYDROGÉOLOGIE POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE – OCTROI DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services professionnels d'une firme spécialisée en hydrogéologie pour réaliser des travaux de recherche en eau souterraine;

**CONSIDÉRANT** que le greffier a procédé, le 27 septembre 2017 à 14 h 05, à l'ouverture des deux (2) enveloppes générales reçues contenant les soumissions;

**CONSIDÉRANT** que le comité de sélection, tel que nommé par le directeur général, a procédé à l'étude de ces soumissions le 29 septembre 2017, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 2017-08 sur invitation daté du 5 septembre 2017 et à la loi;

**CONSIDÉRANT** que suite à cette étude, deux (2) soumissionnaires ont obtenu la note de passage de 70 points et plus requise par la loi, pour lesquels le comité de sélection a procédé à l'ouverture de leurs enveloppes contenant l'« offre de prix » et a appliqué la formule prescrite par la loi;

**CONSIDÉRANT** que la firme ayant reçu le meilleur rang et/ou pointage final après évaluation est la firme « TechnoRem inc. », soit un pointage final de 57,03 dont le prix soumis incluant les taxes applicables est de 23 495,14 \$;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

Que la Ville de Rivière-Rouge retienne les services de la firme « TechnoRem inc. », soit la firme ayant obtenu le meilleur rang et/ou pointage final après évaluation, au coût de 23 495,14 \$ incluant les taxes applicables (20 435 \$ plus les taxes applicables) (montant net de 21 454,20 \$), tel que soumissionné en date du 27 septembre 2017, pour la fourniture de services professionnels d'une firme spécialisée en hydrogéologie pour réaliser des travaux de recherche en eau souterraine, dans le secteur L'Annonciation de la Ville, tel mandat professionnel devant être réalisé conformément aux documents de soumission de la Ville, soit à l'appel d'offres numéro 2017-08 sur invitation daté du 5 septembre 2017.

Que ledit mandat professionnel octroyé soit conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt éventuel de la Ville par les personnes habiles à voter de la Ville et par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Que, d'ici l'approbation du règlement d'emprunt éventuel de la Ville par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), les dépenses reliées au présent mandat soient prises à même le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, ou selon le cas, le directeur général de la Ville, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce contrat et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

### **ADOPTÉE**

343/02-10-17

#### **DÉNEIGEMENT DU SECTEUR DU LAC M<sup>c</sup>CASKILL À L'ASCENSION POUR LA SAISON 2017-2018**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge accepte de renouveler l'entente de déneigement de 3,71 kilomètres de chemin dans le secteur du lac M<sup>c</sup>Caskill avec la Municipalité de L'Ascension pour la saison 2017-2018 au taux de 3 417,68 \$ du kilomètre.

### **ADOPTÉE**

344/02-10-17

#### **ACHAT D'UN TRACEUR NEUF POUR LES PISTES DE SKI DE FOND – REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 320/19-09-17**

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini  
Et résolu à l'unanimité :

De décréter l'acquisition de l'équipement neuf suivant, soit d'un traceur neuf d'une longueur de six (6) pieds, modèle G2-6, pour les pistes de ski de fond, doté d'une attache en œillet, d'une barre d'attelage de 24 pouces, d'un système de contrôle de la profondeur, de lames à neige, d'un actionneur électrique pour la barre à dents, de poteaux ajustables, de rabats latéraux, de disques de protection, d'un kit de câblage à deux (2) circuits qui inclut deux (2) batteries de 12 volts et d'un « tracksetter » de modèle G-2.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

Que cet achat soit effectué auprès de la compagnie « Tidd Tech inc. » pour un montant total approximatif de 10 623,89 \$ CAN (8 512,73 \$ US) incluant les taxes et les autres frais applicables (montant net de 10 092,70 \$)

D'autoriser que la dépense nette découlant de la présente résolution soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 294 de la Ville adopté le 5 juin 2017.

Que le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Patrick Cyr, soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 320/19-09-17 adoptée lors de la séance d'ajournement du 19 septembre 2017.

### ADOPTÉE

345/02-10-17

#### **VISITES PRÉVENTIVES POUR LE SYSTÈME FRIGORIFIQUE DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR) DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2017 AU 30 SEPTEMBRE 2018 – OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de visites préventives pour le système frigorifique au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) à la compagnie « Ingénierie Carmichael ltée » pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 30 septembre 2018, au montant total de 5 537 \$ plus les taxes applicables (montant de 6 366,17 \$ incluant les taxes), conformément à leur proposition datée du 29 septembre 2017.

Que le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Patrick Cyr, ou, selon le cas, le directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution.

### ADOPTÉE

346/02-10-17

#### **APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR LA MIGRATION DU LOGICIEL DE GESTION DES ARCHIVES « GESTION VIRTUELLE » DE GCI VERS LA VERSION « ULTIMA » – CONVERSION DES DONNÉES ET FORMATION DES ADMINISTRATEURS**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 191/02-05-16 adoptée à la séance ordinaire du 2 mai 2016 autorisant la migration du logiciel de gestion des archives de la Ville « Gestion Virtuelle » vers la version « Ultima » de la compagnie « GCI inc. », telle migration au montant de 10 100 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur proposition du 14 avril 2016;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 441/11-10-16 modifiant le dernier paragraphe de la résolution numéro 191/02-05-16, adoptée à la séance ordinaire du 2 mai 2016, pour le remplacer par le paragraphe suivant :

« Que la greffière adjointe, Mme Lise Cadieux, ou, selon le cas, le directeur général, soient autorisés à signer tous les documents se rattachant à ce dossier, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution. »;

**CONSIDÉRANT** qu'une conversion des données et une formation aux administrateurs doivent être faites en décembre 2017;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

**CONSIDÉRANT** qu'une somme de 6 496,09 \$ a déjà été payée à « GCI inc. » dans le cadre de ce contrat;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement à la compagnie « GCI inc. » du solde de la valeur du contrat, soit un montant de 4 450 \$ plus les taxes applicables et les frais de transport et d'hébergement.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

Que le greffier, M. Pierre-Alain Bouchard, soit autorisé à signer tous les documents se rattachant à ce dossier, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

### **ADOPTÉE**

### **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

#### **APPROBATION DE L'ENTENTE DE PRINCIPE ENTRE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE ET LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 2867 CONCERNANT LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'entente de principe entre la Ville de Rivière-Rouge et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2867, survenue le mardi 26 septembre 2017, à Mont-Tremblant, concernant la convention collective de travail pour les années 2017 à 2023.

Que la présente résolution soit conditionnelle à la ratification de la partie syndicale lors de sa prochaine assemblée générale.

D'autoriser la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et le directeur général, M. Hervé Rivet, à signer la convention collective de travail à intervenir entre les parties.

### **ADOPTÉE**

#### **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2017**

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de septembre 2017 se détaille comme suit :

Salaires :	89 901,16 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	128 904,13 \$
Comptes courants :	<u>294 025,92 \$</u>
<b>Total :</b>	<b>512 831,21 \$</b>

**347/02-10-17**

Annulée par la  
résolution numéro  
374/04-10-17

**348/02-10-17**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

**ADOPTÉE**

### **DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DE REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2017**

Les états comparatifs de revenus et dépenses au 30 septembre 2017 de la Ville de Rivière-Rouge, tel que préparés par Mme Guylaine Giroux, trésorière, sont déposés conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

### **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE CERTAINS MEMBRES DU CONSEIL**

Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, MM. les conseillers Denis Lacasse et André Tremblay ont déposé une déclaration de leurs intérêts pécuniaires.

349/02-10-17

### **MANDAT À UN NOTAIRE POUR L'ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA RUE CÔTÉ**

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

De mandater M<sup>e</sup> Gislain Poudrier, notaire, pour effectuer la déclaration au registre foncier exigée par la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) dans le cadre de l'acquisition d'une partie de la rue Côté dans le secteur L'Annonciation, telle acquisition approuvée par la résolution numéro 176/23-05-2017 adoptée lors de la séance d'ajournement du 23 mai 2017.

Que la Ville assume le coût des honoraires professionnels du notaire et des autres frais relatifs à ce mandat.

D'autoriser la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et le directeur général, M. Hervé Rivet, à signer les actes notariés pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

**ADOPTÉE**

350/02-10-17

### **ADOPTION DU BUDGET 2018 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR)**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires présentées par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) pour l'exercice financier couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 au montant total, en recettes et en dépenses, de 4 815 818,50 \$.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

351/02-10-17

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

### **LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2012-2016/33 – PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE PROBATION D'UNE PERSONNE SALARIÉE SYNDIQUÉE**

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la lettre d'entente numéro 2012-2016 / 33 intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2867, concernant la prolongation de la période de probation de M. Nathan Dufour-Raymond, et ce, à compter du 22 août 2017, telle lettre d'entente dûment signée par la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et le directeur général, M. Hervé Rivet, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

#### **ADOPTÉE**

352/02-10-17

### **APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ DE LA VILLE – PAIEMENT D'UNE FACTURE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC)**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la sanction administrative pécuniaire numéro 401604749 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) au montant de 5 000 \$ plus les intérêts applicables, le cas échéant.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

#### **ADOPTÉE**

353/02-10-17

### **APPROBATION DE L'ANNEXE À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE VISANT L'EXPLOITATION ET LE FINANCEMENT DE MUNI-SPEC RECONNUE COMME ACTIVITÉ DE DIFFUSION ET ÉQUIPEMENT SUPRALOCAL**

**CONSIDÉRANT** l'entente intermunicipale signée par les parties en novembre 2015 concernant les équipements supralocaux;

**CONSIDÉRANT** l'entente intervenue aux termes des séances de médiation tenues entre les municipalités uniquement en ce qui a trait au partage du déficit annuel d'opération de l'activité de diffusion de Muni-Spec, laquelle a été entérinée par le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle (MRC-CC-12602-08-17);

**CONSIDÉRANT** le nouveau partenariat financier au soutien de l'activité de diffusion de l'équipement supralocal Muni-Spec Mont-Laurier dont copie de l'annexe est jointe à la présente;

**CONSIDÉRANT** que la présente résolution fait foi en place et lieu de signature à l'annexe;

**CONSIDÉRANT** que la présente résolution doit être envoyée à la Ville de Mont-Laurier d'ici le 15 octobre 2017 et, qu'à défaut de ce faire, l'annexe deviendra nulle de nullité absolue et les termes de l'entente prévaudront;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini  
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

D'accepter le nouveau partenariat financier du déficit annuel d'opération de l'activité de diffusion de Muni-Spec selon les termes de l'annexe datée du 29 août 2017.

### ADOPTÉE

354/02-10-17

#### **ENTENTE RELATIVE AU PROJET DE MATIÈRES ORGANIQUES – APPROBATION DE L'ADDENDA NUMÉRO 2**

**CONSIDÉRANT** que l'entente entre les municipalités participantes relative au projet de collecte des matières organiques dans les secteurs ciblés est renouvelable au 1<sup>er</sup> janvier 2018;

**CONSIDÉRANT** que le projet est identique, sauf en ce qui concerne les coûts de collecte, le nombre de municipalités participantes ainsi que les dates de collecte;

**CONSIDÉRANT** que la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) demande que chacune des municipalités et villes participantes au projet dans les secteurs ciblés, ainsi que la Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) acceptent par résolution l'addenda numéro 2 qui fera partie intégrante à l'entente déjà signée entre les parties en 2016 relative au projet de matières organiques;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver le renouvellement de l'entente signée entre les parties en 2016 relative au projet de matières organiques dans les secteurs ciblés, intervenue entre la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR), la Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) et la Ville de Rivière-Rouge, tel renouvellement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et d'approuver l'addenda numéro 2 à ladite entente signée entre les parties en 2016, lequel addenda devant faire partie intégrante à l'entente précitée.

### ADOPTÉE

355/02-10-17

Remplacée par la  
résolution numéro  
023/16-01-18

#### **ENTENTE ENTRE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR), LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE ET L'ACTION BÉNÉVOLE DE LA ROUGE POUR LE PROJET DE CUEILLETTE PERSONNALISÉE DES BOÎTES DE CARTON ET D'APPAREILS INFORMATIQUES ET ÉLECTRONIQUES DANS DES COMMERCES SPÉCIFIQUES DE RIVIÈRE-ROUGE LE MERCREDI ET DE TRANSPORT À LA RIDR POUR LEUR CONDITIONNEMENT ET DISPOSITION**

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et le directeur général, M. Hervé Rivet, à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, l'entente entre la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR), la Ville de Rivière-Rouge et L'Action Bénévole de la Rouge pour le projet de cueillette personnalisée des boîtes de carton et d'appareils informatiques et électroniques dans des commerces spécifiques de Rivière-Rouge, le mercredi à chaque semaine, et de transport à la RIDR pour leur conditionnement et disposition.

Que ladite entente fasse partie intégrante de la présente résolution comme si ici au long reproduite.

### ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

356/02-10-17

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

### **FERMETURE, ABOLITION ET AUTORISATION DE CESSIION D'UN TRONÇON DE L'ANCIENNE ROUTE 11 SITUÉ SUR UNE PARTIE DES LOTS 3 ET 4 DU RANG OUEST DE LA RIVIÈRE ROUGE, DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE MARCHAND – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 194/02-05-16**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 194/02-05-16, adoptée lors de la séance ordinaire du 2 mai 2016, par laquelle le conseil fermait un tronçon de l'ancienne route 11 situé sur une partie des lots 3 et 4 du rang Ouest de la rivière Rouge et cédait celui-ci au propriétaire riverain;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de modifier ladite résolution pour changer le nom du propriétaire et les signataires pour le suivi de ce dossier;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution numéro 194/02-05-16, adoptée lors de la séance ordinaire du 2 mai 2016, par le remplacement des deux (2) derniers paragraphes par ce qui suit :

« Que la Ville, se prévalant des pouvoirs et prérogatives que lui accordent les articles 4, 66 et 67 de la *Loi sur les compétences municipales*, ferme et abolit, à toutes fins que de droit par la présente résolution, le tronçon de l'ancienne route 11 plus amplement décrit à l'annexe A jointe à la présente résolution et autorise sa cession à titre gratuit en faveur du propriétaire, soit M. Patrice Parent, aux conditions suivantes :

- tous les honoraires professionnels, coûts, dépens et frais pouvant être associés au travail des professionnels désignés dans ce dossier ainsi que les frais notariés et de publicité de l'acte de cession seront à la charge du propriétaire;
- l'acte notarié devra comprendre, au chapitre des conditions et garanties, une déclaration à l'effet que le propriétaire reconnaisse, accepte et assume que la cession intervient sans aucune garantie, de quelque nature qu'elle soit.

Que la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et le directeur général, M. Hervé Rivet, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents pertinents et nécessaires visant à donner plein effet à la présente résolution, incluant notamment l'acte de cession du tronçon de l'ancienne route 11 identifié à l'annexe A jointe à la présente résolution. ».

### **ADOPTÉE**

357/02-10-17

### **FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX, DES BIBLIOTHÈQUES ET DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR) DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

Que les bureaux municipaux des secteurs L'Annonciation et Sainte-Véronique ainsi que le bureau du Service d'urbanisme et d'environnement soient fermés du 23 décembre 2017 au 7 janvier 2018 inclusivement.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

Que la bibliothèque municipale L'Annonciation/Marchand et la bibliothèque municipale du secteur Sainte-Véronique soient fermées les 23, 24, 25, 26, 30 et 31 décembre 2017 et les 1<sup>er</sup> et 2 janvier 2018.

Que la bibliothèque municipale L'Annonciation/Marchand soit ouverte durant la période des Fêtes selon l'horaire suivant :

- le mercredi 27 décembre 2017, de 13 h à 17 h;
- le jeudi 28 décembre 2017, de 13 h à 20 h;
- le vendredi 29 décembre 2017, de 10 h à 20 h;
- le 3 janvier 2018, de 13 h à 17.

Que la bibliothèque municipale du secteur Sainte-Véronique soit ouverte durant la période des Fêtes selon l'horaire suivant :

- le vendredi 29 décembre 2017, de 13 h à 19 h.

Que le centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) soit fermé les 24, 25, 26 et 31 décembre 2017 et les 1<sup>er</sup> et 2 janvier 2018.

### ADOPTÉE

358/02-10-17

#### **ENTENTE DE PRINCIPE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA CONCERNANT LA GESTION DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE**

**CONSIDÉRANT** que, dans le cadre du processus de médiation devant la Commission municipale du Québec (CMQ) concernant la gestion de l'Agglomération de Rivière-Rouge, auquel la Ville et la Municipalité de La Macaza ont participé, les deux parties sont parvenues à s'entendre sur le renouvellement du Règlement numéro A-12 relatif à la délégation de compétences au conseil ordinaire de la ville centrale, établissant un système de financement par quotes-parts et allégeant des règles de fonctionnement de l'Agglomération de Rivière-Rouge;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'approuver cette entente;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'entente de principe concernant le renouvellement du Règlement numéro A-12 relatif à la délégation de compétences au conseil ordinaire de la ville centrale, établissant un système de financement par quotes-parts et allégeant des règles de fonctionnement de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

D'autoriser le directeur général, M. Hervé Rivet, à signer l'entente à intervenir dans ce dossier et à assurer le suivi des engagements qui en découlent.

### ADOPTÉE

359/02-10-17

#### **RECONNAISSANCE DE L'ASSIETTE DE DIVERS CHEMINS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA RÉNOVATION CADASTRALE – SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE – MANDAT À UN NOTAIRE**

**CONSIDÉRANT** les travaux de rénovation cadastrale entrepris par le gouvernement du Québec et présentement en cours dans le secteur Sainte-Véronique de la Ville;

**CONSIDÉRANT** que, dans le cadre desdits travaux, la Ville de Rivière-Rouge souhaite procéder à la reconnaissance de l'assiette de certains chemins ouverts au public depuis au moins dix (10) ans afin d'en



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

devenir propriétaire, et ce, conformément à l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

De déclarer les chemins suivants ou des parties de ceux-ci comme étant des voies ouvertes à la circulation publique depuis au moins dix (10) ans, et ce, conformément aux descriptions techniques et aux plans préparés par M. Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, de la firme « Groupe Barbe & Robidoux SAT » et joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

#### **Chemin du Lac-Alexandre**

- Une partie des lots 13A, 13A-1 et 14 du rang 4 du cadastre officiel du Canton de Turgeon (3 parcelles), telle que décrite par l'arpenteur-géomètre, M. Denis Robidoux, le 29 novembre 2016, sous les minutes 12 235, plan 9 472-D;

#### **Chemin du Lac-de-la-Haie et chemin Broekaert**

- Une partie des lots 26, 27, 27-1-1, 27-1-2, 27-2 et 27-3 du rang 6 du cadastre officiel du Canton de Turgeon (6 parcelles), telle que décrite par l'arpenteur-géomètre, M. Denis Robidoux, le 31 août 2016, sous les minutes 12 007, plan 9 475-D;

#### **Chemin Kiamika**

- Une partie du lot 12 et des parties du lot 13 du rang 3 et une partie des lots 11, 12A et 13A du rang 4 du cadastre officiel du Canton de Turgeon (6 parcelles), telles que décrites par l'arpenteur-géomètre, M. Denis Robidoux, le 25 novembre 2016, sous les minutes 12 218, plan 9 531-B.

De déclarer la Ville de Rivière-Rouge propriétaire desdits chemins ou parties de ceux-ci conformément aux dispositions de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*.

De mandater M<sup>e</sup> Gislain Poudrier, notaire, pour la préparation de la déclaration, conformément audit article 72.

D'assumer le coût des honoraires professionnels du notaire, des frais notariés et de publicité.

D'autoriser la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et le directeur général, M. Hervé Rivet, à signer les actes notariés pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

### ADOPTÉE

#### **RÉGULARISATION DES CHEMINS DU 5<sup>e</sup>-RANG NORD ET SUD DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA RÉNOVATION CADASTRALE – SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE – MANDAT À UN NOTAIRE**

**CONSIDÉRANT** les travaux de rénovation cadastrale entrepris par le gouvernement du Québec et présentement en cours dans le secteur Sainte-Véronique de la Ville;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre desdits travaux, la Ville de Rivière-Rouge souhaite régulariser les chemins du 5<sup>e</sup>-Rang Nord et du 5<sup>e</sup>-Rang Sud, lesquels sont ouverts au public depuis au moins dix (10) ans, et



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

ce, conformément aux articles 72 et 73 de la *Loi sur les compétences municipales*;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

De déclarer les parties suivantes des chemins du 5<sup>e</sup>-Rang Nord et du 5<sup>e</sup>-Rang Sud comme étant des voies ouvertes à la circulation publique depuis au moins dix (10) ans, et ce, conformément aux descriptions techniques et aux plans préparés par M. Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, de la firme « Groupe Barbe & Robidoux SAT » :

#### Chemin du 5<sup>e</sup>-Rang Nord

- Une partie des lots 10, 11, 12B-1, 13B et 17 du rang 4, des parties des lots 12B, 14 et 18 du rang 4, une partie des lots 10, 12 et 16 du rang 5, des parties des lots 11 et 17 du rang 5 et une partie des lots 4 et 5 du cadastre officiel du Canton de Turgeon (20 parcelles), telles que décrites par l'arpenteur-géomètre. M. Denis Robidoux, le 29 novembre 2016, sous les minutes 12 236, plan 9 469-D;

#### Chemin du 5<sup>e</sup>-Rang Sud

- Une partie des lots A-2, 8, 63 et des parties des lots 2, 3, 4, 5, 6 et 7 du rang 4, une partie des lots 8, 8-2, 8-4, 9A, 9A-3, 9B, 10 et des parties des lots A, 1, 2A et 7 du rang 5 du cadastre officiel du Canton de Turgeon (33 parcelles), telles que décrites par l'arpenteur-géomètre, M. Denis Robidoux, le 1<sup>er</sup> septembre 2016, sous les minutes 12 010, plan 9 468-D.

De déclarer la Ville de Rivière-Rouge propriétaire desdites parties des chemins du 5<sup>e</sup>-Rang Nord et du 5<sup>e</sup>-Rang Sud conformément aux dispositions de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*.

De déclarer, suivant les dispositions de l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales*, que ces parties sont déterminées conformément aux descriptions techniques et aux plans préparés en conséquence par M. Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, de la firme « Groupe Barbe & Robidoux SAT », soit les minutes 12 236 et le plan 9 469-D et les minutes 12 010 et le plan 9 468-D, le tout tel que déposé au bureau de la Ville et faisant partie intégrante de la présente résolution.

De mandater M<sup>e</sup> Gislain Poudrier, notaire, pour la préparation de la déclaration conformément aux articles 72 et 73 de la *Loi sur les compétences municipales*.

D'assumer le coût des honoraires professionnels du notaire, des frais notariés et de publicité.

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les actes notariés pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

### ADOPTÉE

#### **FERMETURE DE SECTIONS DE CHEMINS DÉSAFFECTÉS DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION CADASTRALE – SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE**

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre des travaux de rénovation cadastrale présentement en cours dans le secteur Sainte-Véronique, certaines sections de chemins de colonisation ou verbalisés devraient être fermées, puisque celles-ci ne sont pas entretenues par la Ville et ne sont plus utiles;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

De décréter la fermeture des sections de chemins suivantes conformément aux descriptions techniques et aux plans préparés par M. Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, de la firme « Groupe Barbe & Robidoux SAT » et joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

### Sections du chemin du Lac-Kiamika

- Une partie des lots 27 et 28 du rang 4 et partie du lot 28 du rang 5 du cadastre officiel du Canton de Turgeon, telles que décrites par l'arpenteur-géomètre, M. Denis Robidoux, le 29 août 2016, sous les minutes 11 999, plan 9 476-C;
- Une partie du lot 32 du rang 5 du cadastre officiel du Canton de Turgeon, telle que décrite par l'arpenteur-géomètre, M. Denis Robidoux, le 29 août 2016, sous les minutes 12 000, plan 9 479-B;
- Une partie du lot 38B du rang 5 du cadastre officiel du Canton de Turgeon, telle que décrite par l'arpenteur-géomètre, M. Denis Robidoux, le 29 novembre 2016, sous les minutes 12 230, plan 9 510-B;
- Une partie du lot 33-1 et des parties des lots 32 et 33 du rang 5 du cadastre officiel du Canton de Turgeon, telles que décrites par l'arpenteur-géomètre, M. Denis Robidoux, le 29 novembre 2016, sous les minutes 12 232, plan 9 504-B;
- Une partie des lots 39, 40 et 40-1 du rang 6 du cadastre officiel du Canton de Turgeon, telle que décrite par l'arpenteur-géomètre, M. Denis Robidoux, le 29 novembre 2016, sous les minutes 12 233, plan 9 512-B;
- Une partie des lots 36 et 37 du rang 5 du cadastre officiel du Canton de Turgeon, telle que décrite par l'arpenteur-géomètre Denis Robidoux, le 1<sup>er</sup> décembre 2016, sous les minutes 12 241, plan 9 507-B;

### Sections de chemins sans désignation cadastrale

- Une partie du lot 28 du rang 4 du cadastre officiel du Canton de Turgeon, telle que décrite par l'arpenteur-géomètre, M. Denis Robidoux, le 29 août 2016, sous les minutes 11 998, plan 9 478-B;
- Des parties des lots 13A et 14 du rang 4 du cadastre officiel du Canton de Turgeon (8 parcelles), telles que décrites par l'arpenteur-géomètre, M. Denis Robidoux, le 25 novembre 2016, sous les minutes 12 221, plan 9 502-B;

### Sections du chemin du Boisé

- Une partie des lots 24 (parcelle 1) et 25 (parcelle 3) du rang 4, une partie du lot 24 (parcelle 2) du rang 5 et des parties du lot 25 (parcelles 4 et 5) du rang 5 du cadastre officiel du Canton de Turgeon, telles que décrites par l'arpenteur-géomètre, M. Denis Robidoux, le 28 novembre 2016, sous les minutes 12 223, plan 9 519-B;

### Sections du chemin du 5<sup>e</sup>-Rang Nord

- Une partie des lots 19 et 20 du rang 4 et une partie des lots 4, 5 et 18 à 20 du rang 5 du cadastre officiel du Canton de Turgeon, telles que décrites par l'arpenteur-géomètre, M. Denis Robidoux, le 25 novembre 2016 sous les minutes 12 220, plan 9 516-B ainsi que le 29 novembre 2016 sous les minutes 12 236, plan 9 469-D.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

362/02-10-17

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

### **RADIATION D'UNE CRÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

De radier la créance de la Ville de Rivière-Rouge correspondant à la facture numéro 15076 datée du 18 mars 2015.

Que la trésorière, Mme Guylaine Giroux, ou le greffier et directeur général adjoint, M. Pierre-Alain Bouchard, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

### **LOISIRS ET CULTURE**

363/02-10-17

### **ACHAT ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE SÉCURITÉ POUR LE CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR)**

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini  
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner le contrat accordé par la Ville à la compagnie « Alarme DLC inc. » au montant total de 10 553 \$ plus les taxes applicables (montant net de 11 079,33 \$) pour l'achat et l'installation d'un système de sécurité pour le centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR).

Que ladite dépense soit prise à même le « fonds réservé du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) ».

Que le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Patrick Cyr, soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

364/02-10-17

### **MANDAT POUR LA RÉPARATION DE LA TOUR D'EAU SUR LE TOIT DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR)**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser un mandat à la compagnie « Services d'équipement Tour de force (Que.) inc. » pour la réparation de la tour d'eau sur le toit du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR), pour un montant total de 2 655,39 \$ plus les taxes applicables (montant net de 2 787,83 \$ incluant les taxes), le tout faisant suite à leur offre de services datée du 2 octobre 2017.

Que ladite dépense soit prise à même le « fonds réservé du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) ».

Que le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Patrick Cyr, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

### ADOPTÉE

365/02-10-17

#### **AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LE RECONDITIONNEMENT DU COMPRESSEUR NUMÉRO 1 AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR)**

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner le contrat octroyé à la compagnie « Climat-Control SB inc./ Fixair inc. » pour le reconditionnement du compresseur numéro 1 au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR), pour un montant total de 16 665,23 \$ plus les taxes applicables (montant net de 17 496,41 \$), le tout faisant suite aux factures numéro 3460, 3463 et 3465 datées du 31 août 2017.

Que ladite dépense soit prise à même le « fonds réservé du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) ».

Que le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Patrick Cyr, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

### ADOPTÉE

366/02-10-17

#### **ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE MONT-TREMBLANT POUR LA LOCATION DE LA GLACE DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR)**

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'entente avec l'Association de hockey mineur de Mont-Tremblant ayant pour objet la location hebdomadaire de la glace du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) pendant la saison hivernale 2017-2018, soit pour la période du 4 octobre 2017 au 4 avril 2018.

Que cette location d'une durée d'une heure et trente minutes (1 h 30) soit au coût de 130 \$ par semaine incluant les taxes applicables.

D'autoriser le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Patrick Cyr, à signer tout document pertinent relatif à la présente résolution et en assurer le suivi.

### ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

367/02-10-17

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

### DIVERS

#### DÉNONCIATION DES CHANGEMENTS ANNONCÉS DANS LE BUDGET FÉDÉRAL 2017 CONCERNANT LES ALLOCATIONS NON IMPOSABLES DES ÉLUS MUNICIPAUX

**CONSIDÉRANT** que le budget fédéral 2017 prévoit des modifications importantes concernant les allocations non imposables des élus municipaux;

**CONSIDÉRANT** qu'en raison de ces modifications, les revenus réels disponibles des élus municipaux seront diminués de manière substantielle dès 2019;

**CONSIDÉRANT** que cela forcera plusieurs municipalités à revoir à la hausse la rémunération des élus pour compenser les effets de cette mesure, et ce, au détriment des contribuables et, de manière plus générale, au détriment des citoyens des municipalités;

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :

De dénoncer les changements annoncés dans le budget fédéral 2017 concernant les allocations non imposables des élus municipaux.

De faire parvenir la présente résolution à la ministre du Revenu national, Mme Diane Lebouthillier, au ministre des Finances, M. Bill Morneau, au président du Conseil du Trésor du Canada, M. Scott Brison ainsi qu'à M. David Graham, député fédéral de Laurentides-Labelle.

### ADOPTÉE

368/02-10-17

#### DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ÉCOLE DES TROIS-SENTIERS CONCERNANT LES ÉQUIPEMENTS EXTÉRIEURS DE LA COUR DE L'ÉCOLE DU CHRIST-ROI

**CONSIDÉRANT** qu'une demande d'aide financière a été formulée par l'école des Trois-sentiers afin de sécuriser et restaurer les équipements extérieurs de la cour de l'école du Christ-Roi, actuellement en mauvais état;

**CONSIDÉRANT** qu'il est également demandé que la Ville fournisse les services d'un employé pour une journée afin d'effectuer des menus travaux sur ces équipements;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter qu'un employé de la Ville effectue pour une journée des menus travaux sur les équipements extérieurs de la cour de l'école du Christ-Roi, actuellement en mauvais état.

Que le conseil municipal recommande à l'école des Trois-Sentiers de présenter à la Ville une demande d'aide financière selon le programme d'aide financière et de soutien 2018.

### ADOPTÉE

#### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.



No de résolution  
ou annotation

369/02-10-17

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

### **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit ajournée au 4 octobre 2017 à 17 h.  
Il est 20 h 21.

### **ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Déborah Bélanger  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Pierre-Alain Bouchard  
Greffier

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Déborah Bélanger, mairesse